



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ DES FILLES, DES FEMMES ET DES AÎNÉES :

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Version synthèse

Mars 2023

Diagnostic local de sécurité des filles, des femmes et des aînées

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (version synthèse)

Mars 2023

Équipe de recherche et rédaction :

Fernando A. Chinchilla, analyste senior

Alexis St-Maurice, assistant de recherche

Janny Montinat, analyste

Nina Perez, Assistante aux communications

Équipe de soutien :

Anne Vandelle, analyste et coordinatrice des activités et des projets

Florilène Cornier, analyste et chargée de projets

Claude Pilon, analyste

Charline Stiefvater, assistante de recherche

Sous la direction de :

Michelle Côté, PhD, Conseillère scientifique

L'Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et le Centre international pour la prévention de la criminalité tiennent à remercier Mme Ingrid Sánchez González, animatrice de milieu pour Patro Villeray, pour sa contribution logistique déterminante pour assurer la réussite au niveau de l'organisation des activités et la mobilisation des femmes du quartier.

Il est à noter que cette version synthèse du Diagnostic Local de Sécurité (DLS) dans Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) n'inclut pas l'entièreté des tableaux, cartes et graphiques présents dans le rapport final. Pour retrouver les éléments suivants : références, numéros d'activités, définitions de concepts et annexes, nous vous invitons à consulter le rapport complet « Diagnostic local de sécurité des filles, des femmes et des aînées : Arrondissement de Villeray–Saint-Michel—Parc-Extension ».

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535 avenue du parc, 4e étage

Montréal QC, H2X 2H8 CANADA

<http://www.cipc-icpc.org>

© CIPC, 1^{er} trimestre

Introduction

Diverses formes de violences affectent les filles, les femmes et les aînées. Par l'entremise d'une recension d'études scientifiques menées par une équipe de chercheuses québécoises de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université de Montréal (UdeM) en 2019, il a été révélé que jusqu'à 78% des femmes ont déclaré avoir subi un geste de cyberviolence de la part de leur partenaire ou d'un ancien conjoint et que 47 % de jeunes, dont 75% étaient des adolescentes, avaient vécu de la cyberviolence dans le contexte d'une relation intime au cours de la dernière année (Gauvreau, 2022; Fernet et al., 2019). En ce qui concerne les femmes aînées au Québec, la Journée internationale de sensibilisation contre les abus envers les aînés du 15 juin fut l'occasion en 2022 de rappeler qu'au Québec, une personne âgée sur dix est victime d'abus, sous différentes formes (SPVM, n.d.). En se concentrant sur Montréal, dans le quartier de Parc-Extension, une femme a été assassinée par son conjoint le 19 juillet 2021.

Il a été mandaté au Centre international pour la prévention de la criminalité d'élaborer un diagnostic local de sécurité à Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) afin de dresser un portrait quantitatif et qualitatif de l'ampleur et la nature de l'insécurité ainsi que de la sûreté chez les adolescentes (12-17 ans), les jeunes femmes (18-25 ans), les femmes adultes (26-64 ans) et les aînées (65 ans et plus) de l'arrondissement. Le volet quantitatif de cette étude se réfère aux données criminelles du Laboratoire en Sécurité Urbaine (LabSU) du CIPC, qui proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) du ministère de la Sécurité publique du Québec. Le volet qualitatif se base sur les informations recueillies à travers des activités de mobilisation des connaissances, ayant été réalisées localement par le CIPC. Ce dernier vise ainsi à contextualiser les données quantitatives pour mieux les interpréter. De plus, il a été important d'inclure dans ce DLS une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS +). Il convient de souligner que travailler en faveur du renforcement de la sûreté des femmes de VSP fait partie des priorités de l'arrondissement, telles qu'énoncées à la fin de 2022.

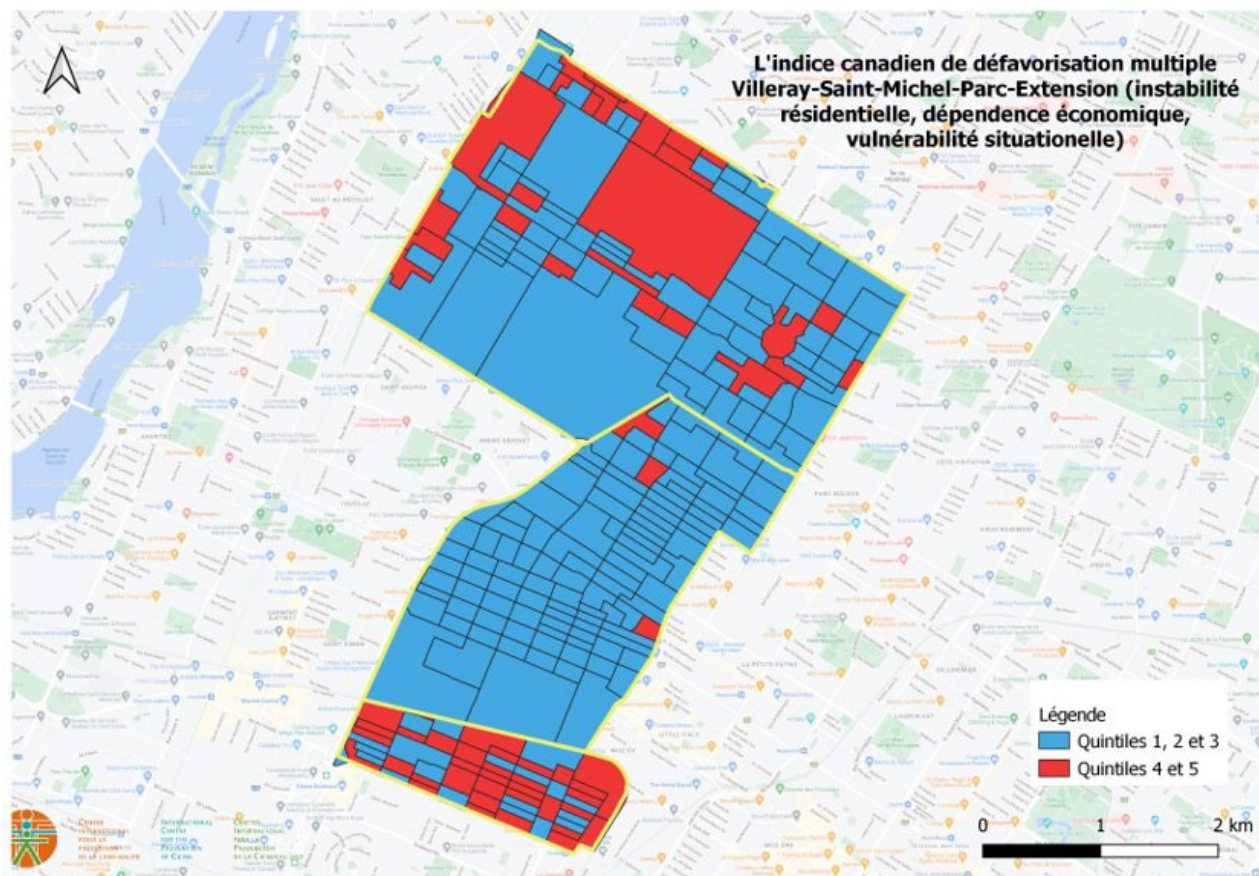
Chapitre 1 : Portrait quantitatif des crimes subis

1. L'arrondissement à la lumière de l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM)

D'un point de vue général, en observant l'Indice canadien de défavorisation multiple, il est d'abord possible de constater que celui de VSP se situe à un niveau supérieur à celui de la moyenne montréalaise. Plus précisément, la dépendance économique est le seul taux qui se rapproche de la moyenne montréalaise (2,76 à VSP par rapport à 2,64 à Montréal) de l'ICDM (voir Tableau 1 dans le rapport complet). En effet, l'arrondissement compte en moyenne presque autant de personnes inactives économiquement ou en situation de chômage que le reste de Montréal. Ensuite, l'instabilité résidentielle, quant à elle, est notamment plus élevée à VSP, encore une fois en comparaison à la moyenne montréalaise. Ceci suggère que les résidents de l'arrondissement sont particulièrement sensibles à l'égard de l'occupation des logements par les familles et à la fluctuation des habitants au fil du temps. Puis, VSP présente un niveau plus élevé de vulnérabilité situationnelle. Ces moyennes cachent toutefois des différences marquées entre les quartiers illustrés par la Carte 1 à la page 4. À première vue, le quartier de Parc-Extension, le territoire nord du quartier

de Saint-Michel et le secteur autour du parc François-Perrault au sud de ce quartier représentent les zones avec le plus grand indice de défavorisation multiple. Cependant, entre ces deux quartiers, Villeray se porte bien, avec une majorité des zones moins touchées par les vulnérabilités sociales (sous la barre des quintiles 4 et 5).

Carte 1. L'indice canadien de défavorisation multiple à VSP, 2015-2021^P



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2

2. Portrait quantitatif des crimes subis chez les filles, femmes et aînées de VSP

Entre 2015 et 2021, à travers le Programme DUC, la police a rapporté 4 956 femmes victimes de crimes contre la personne à VSP. Parmi l'ensemble des femmes de l'arrondissement, tous âges confondus, la plupart ont subi des voies de fait (1 948 victimes, c'est-à-dire 57,08 % du total de victimes femmes en comparaison des victimes hommes rapportées par la police), des agressions armées/inflictions de lésions corporelles (752 victimes; 42,61 %), des proférations de menaces (531 victimes; 44,70 %), des harcèlements criminels (445 victimes; 72,95 %) ainsi que des agressions sexuelles (471 victimes; 89,54 %).

Le Tableau 1 à la page 6 permet d'analyser les dix infractions les plus fréquentes chez les victimes de VSP selon le sexe par groupe et sous-groupe d'âge¹ durant cette période.

Parmi celles les plus fréquentes chez les victimes âgées de 12 à 17 ans, cinq d'entre elles sont subies majoritairement par les adolescentes, c'est-à-dire les contacts sexuels, les agressions sexuelles, les harcèlements criminels, les intimidations sur une personne non associée au système judiciaire et les distributions d'images intimes.

Les agressions sexuelles demeurent significatives parmi les jeunes femmes adultes âgées de 18 à 25 ans victimes de crimes contre la personne, représentant une proportion de 95,65 %. De plus, les voies de fait et les harcèlements criminels, représentant respectivement 49,51 % et 67,5 % chez les victimes âgées de 12 à 17 ans, représentent respectivement 69,85 % et 85,25 % des victimes dans ce groupe d'âge par rapport aux adolescents et aux hommes adultes.

Pour le groupe de personnes âgées de 26 à 64 ans, quatre de ces dix infractions les plus fréquentes sont subies davantage par des femmes, à savoir : les voies de fait (niveau 1), les harcèlements criminels, les agressions sexuelles et les séquestrations. Dans cette tranche d'âge de femmes adultes, il est également observé que les agressions sexuelles, les séquestrations et les harcèlements criminels représentent les infractions qui les concernent en majorité.

Parmi les femmes âgées victimes de crimes contre la personne dont on connaît l'âge, entre 65 et 98 ans, les infractions les plus fréquentes, contrairement aux hommes âgés, représentent uniquement les harcèlements criminels, soit 54,17 %. Néanmoins, plusieurs infractions se situent presque à égalité dans la proportion de celles subies par des femmes âgées et des hommes âgés dont les voies de fait de niveau 1 (41,36 % chez les âgées), les proférations de menaces (44,93 % chez les âgées) et les extorsions sur la personne (40 % chez les âgées).

¹ Les crimes les plus fréquents pour un groupe d'âge peuvent se répéter pour les autres groupes d'âge, dans un ordre plus ou moins similaire.

Tableau 1. Dix infractions les plus fréquentes chez les femmes et les hommes victimes de crime contre la personne à VSP, 2015-2021^(p)

Victimes 12-17 ans			Victimes de 18 à 25 ans			Victimes de 26 à 64 ans			Victimes de 65 à 98 ans		
Infraction	F	H	Infraction	F	H	Infraction	F	H	Infraction	F	H
Voie de fait (niveau 1)	102	104	Voie de fait (niveau 1)	431	186	Voie de fait (niveau 1)	1290	970	Voie de fait (niveau 1)	67	95
Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	65	95	Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	141	147	Agression armée/infliction de lésions corporelles	458	638	Agression armée/infliction de lésions corporelles	28	45
Vol qualifié sur une personne	14	96	Proférer des menaces	90	77	Proférer des menaces	340	449	Proférer des menaces	31	38
Contacts sexuels	91	7	Agression sexuelle	132	6	Harcèlement criminel	300	115	Extorsion sur une personne	10	15
Agressions sexuelles	83	NP*	Vol qualifié sur une personne	35	97	Agression sexuelle	232	30	Harcèlement criminel	13	11
Proférations de menaces	36	40	Harcèlement criminel	104	18	Vol qualifié sur une personne	55	174	Vol qualifié sur une personne	7	16
Harcèlement criminel	27	13	Vol qualifié dans un commerce	27	47	Vol qualifié sur un commerce	51	135	Vol qualifié dans un commerce	0	7
Intimidation d'une personne non associée au système criminel	19	12	Extorsion sur une personne	22	39	Extorsion sur une personne	45	71	Intimidation d'une personne non associée au système judiciaire	0	5
Distribution d'images intimes	27	NP*	Séquestration	41	10	Séquestration	53	17	Non publiable (NP) en raison du bas volume	NP	NP
Extorsion d'une personne	8	9	Tentative de meurtre	0	21	Intimidation d'une personne non associée au système judiciaire	20	44		NP	NP

^p Les données de 2021 sont provisoires.

* NP : Non publiable (principalement en raison du bas volume d'affaires, qui peut rendre l'information nominative).

Note : Ce tableau représente les dix infractions les plus fréquentes chez les femmes et les hommes victimes de crime contre la personne à VSP de 2015 à 2021. Toutefois, celles les plus fréquentes pour les victimes âgées de 65 à 98 ans sont au nombre de huit, ce qui implique que les deux autres infractions possibles peuvent soit être au nombre de zéro, soit être impossibles à déclarer pour des raisons de confidentialité, c'est-à-dire un nombre qui représente moins de cinq victimes.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2

3. Les zones chaudes dans l'arrondissement

Nous avons géolocalisé les données criminelles afin d'avoir une idée de la distribution des signalements dans l'arrondissement. De plus, cette démarche a été réalisée en isolant les trois groupes d'âge de 0 à 25 ans, de 26 à 64 ans et de 65 à 98 ans. À cet égard, trois observations ont été notées. Premièrement, les cartes des jeunes femmes et des aînées présentent des similitudes, même si la concentration des crimes contre la personne est plus importante chez les jeunes. Deuxièmement, mis à part les alentours du métro Parc, la carte des femmes adultes démontre une dispersion des signalements. Cela s'applique particulièrement au quartier de Villeray où les zones marquées dans la carte correspondent pour la plupart à des adresses résidentielles. Ceci est également le cas dans le quartier de Saint-Michel. Puis, nous avons noté que la plupart des points chauds pour les jeunes filles âgées de 0 à 25 ans se trouvent autour de centres éducatifs. Pour plus d'informations sur les points chauds des crimes dans l'arrondissement, voir les Cartes 2, 3 et 4 dans la section des Annexes.

4. La sûreté dans les mobilités

Le droit à une mobilité sécuritaire est profondément associé à une préoccupation particulière pour la population urbaine et notamment pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les filles, mais aussi les minorités, les aîné(e)s, les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les groupes économiquement défavorisés. Les préoccupations des femmes à cet égard varient en fonction de l'âge, cependant, il existe des préoccupations communes à toutes les tranches d'âge. Concernant les divergences, les adolescentes qui ont participé aux consultations menées par le CIPC ont partagé plusieurs expériences liées à des situations qui relèvent de la violence basée sur le genre (VBG). Les femmes adultes, quant à elles, sont davantage préoccupées par la sécurité de leurs enfants. Plus précisément, elles hésitent de plus en plus à les laisser sortir trop tard (surtout leurs adolescentes) ou à les laisser sortir dans certains espaces publics précis, tels que le parc René-Goupil, par exemple². Puis, pour les femmes aînées, l'imprudence des automobilistes est un élément important qui augmente l'insécurité lors de déplacements dans les transports. Face aux convergences, un des sujets le plus fréquemment mentionné est le fait d'être *suivie* par des hommes lors d'un déplacement quelconque, notamment lorsqu'elles se déplacent à pied, par le simple fait d'être des femmes. Des adolescentes ont indiqué que des hommes peuvent les suivre si elles s'habillent d'une certaine façon ou si elles ont une « forme » particulière. À cet effet, ces situations fréquentes peuvent ainsi suggérer une connotation sexuelle.

Plusieurs stratégies sont utilisées pour gérer le risque de devoir affronter une situation de violence qui commence par un suivi, mais qui peut potentiellement dégénérer vers d'autres types de cas plus délicats. À l'école, des jeunes filles apprennent des techniques d'autodéfense en cas d'enlèvement³. De plus, elles soulignent l'importance de connaître les environs des lieux où elles sortent tard le soir et même les

² La présence de personnes en situation d'itinérance ou d'autres personnes aux comportements inhabituelles (dits « louches ») dans les espaces publics ouverts ou plus spécifiquement dans les métros fut mentionnée à plusieurs reprises, tous âges confondus, comme étant un facteur d'insécurité lors des déplacements.

³ Certaines adolescentes se sont dit conscientes de l'importance de ne pas sortir avec un bandeau bleu et que les bandanas des couleurs affiliées aux gangs sont interdits à l'école.

personnes qui habitent dans ces secteurs. Les jeunes filles soulignent également qu'en cas de danger, il est important que leur cri puisse être entendu afin d'obtenir de l'aide. D'autres femmes ont dit privilégier l'utilisation des transports en commun, préférant prendre l'autobus plutôt que marcher, courir lors de leurs déplacements dans les rues, faire semblant de parler au téléphone si elles marchent seules (cette dernière stratégie a été mentionnée par des femmes de diverses tranches d'âge), ou suivre d'autres femmes qui marchent dans le même secteur pour se sentir plus en sécurité. Toutefois, ces stratégies ont leurs limites, car les déplacements à pied et les risques qui leur sont associés sont souvent inévitables. Il est courant de devoir marcher depuis l'arrêt d'autobus ou la station de métro, des endroits qui sont cités invariablement comme ceux les plus insécurisants au moment de se déplacer, jusqu'à son lieu de résidence⁴. Il est important de souligner que par peur de déranger, certaines femmes préfèrent ne pas demander aux chauffeurs d'autobus de la Société de transports de Montréal de descendre entre deux arrêts. D'autres femmes, celles qui peuvent se le permettre, choisissent de prendre un taxi, notamment quand la destination est éloignée.

Chapitre 2 : Adolescentes et jeunes adultes

Une jeune femme de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a témoigné que se faire aborder dans la rue par un inconnu, de façon plutôt agressive, peut être un acte régulier qu'elle vit au quotidien. D'autres personnes ont témoigné que certaines situations peuvent être davantage inconfortables : « Il est plus facile d'être agressive devant un inconnu qui te suit que devant un employé de travail. J'ai vécu du harcèlement de la part d'un de mes collègues qui me contactait constamment sur les réseaux sociaux, même si je refusais toujours ses avances. C'est plus difficile de dénoncer un collègue de travail ». Par exemple, une femme s'est fait suivre après son travail pendant des mois, par un homme, ce qui l'a forcé ainsi à prendre des chemins alternatifs pour essayer de le déjouer⁵. Ces types d'expériences rapportées par les adolescentes et les jeunes femmes, qui ne prennent pas nécessairement la forme de violence physique, sont souvent considérées comme relevant de la violence sexuelle et de la violence psychologique. Ils concernent d'ailleurs l'ensemble de l'arrondissement, puisque des témoignages de filles âgées de 12 à 25 ans de tous les quartiers reflétaient des « histoires » similaires. Ainsi, à travers les témoignages de ces jeunes, nous avons pu constater que le harcèlement vécu par les adolescentes et les jeunes femmes ne prend pas nécessairement la forme de violence physique, mais se dévoile plus particulièrement sous la forme de violences sexuelle et psychologique.

La question entourant les violences sexuelles a suscité plusieurs commentaires et témoignages de la part des adolescentes et des jeunes femmes, comme l'ont montré les données quantitatives. Sur ce sujet, même si certains comportements sexuels non désirés tels que, des commentaires, des avances ou des agissements importuns en public, n'atteignent pas le seuil de la criminalité et même s'ils peuvent parfois être jugés à tort,

⁴ Mis à part les situations de *suivi*, la sollicitation de la part de personnes en situation d'itinérance dans les métros a encore été mentionnée. De plus, les adolescentes ont indiqué être à risque d'être abordées dans le métro par des inconnus et de se faire suivre jusqu'à des commerces de restauration rapide.

⁵ Une jeune femme s'est fait poursuivre par un homme pendant trois mois à chaque sortie de son quart de travail, à partir du métro Saint-Michel. Depuis cet incident, la personne en question est toujours restée sur ses gardes lors de ses déplacements.

« anodins » ou « sans importance », ils entraînent néanmoins des répercussions négatives sur la vie quotidienne des femmes dans l'espace public. À titre d'exemple, dans le milieu scolaire, selon quelques intervenant(e)s du milieu à Saint-Michel, on assiste à une banalisation des incidents. Ainsi, le fait de mettre la main, ou de regarder, en dessous des jupes des jeunes filles, par exemple, ou encore, de formuler des commentaires déplacés, ne sont pas considérés par les jeunes comme étant problématiques. De plus, dans l'espace privé et le milieu scolaire, les violences sexuelles se manifestent par de la violence dans les relations amoureuses (VRA). En effet, les intervenant(e)s du milieu scolaire ont rapporté voir souvent des situations de VRA, de la jalousie et de la possessivité chez les jeunes de l'arrondissement⁶. Plusieurs disent voir les jeunes confondre les relations amoureuses malsaines aux relations intimes saines. Nous constatons ainsi que la présence de défis relationnels chez les adolescentes peut engendrer un niveau de stress élevé. Ce stress, combiné avec des attentes irréalistes concernant les relations amoureuses, peut mener certains jeunes à vouloir préserver à tout prix leurs relations. Finalement, il a été constaté que la notion du consentement n'est pas bien ancrée chez les étudiants, mais aussi chez les étudiantes qui sont souvent victimes d'actes non consensuels, et qu'il faut leur expliquer à répétitions afin qu'ils assimilent cette notion importante⁷.

Dans le milieu scolaire, la dimension des violences psychologiques est particulièrement ressortie. Chez les adolescentes, elle relève de la plus haute importance puisque les jeunes âgées de 12 à 17 ans sont souvent préoccupées par l'acceptation de leurs pairs. Deux éléments de réflexions émergent de notre terrain de recherche à cet égard. D'une part, les élèves, les intervenant(e)s du milieu communautaire et du milieu scolaire ont indiqué que dans la grande majorité des cas, cette violence est verbale et prend la forme d'intimidation et de harcèlement psychologique : dans un contexte de compétition, de jalousie et de « trahison », les filles s'insultent entre elles, propagent des rumeurs sur des fréquentations supposées et des relations sexuelles, et déclenchent des conflits qui tendent à s'éterniser. L'intimidation sociale est donc très présente à travers les regards intimidants et la divulgation de rumeurs demeure une stratégie utilisée par des groupes de filles pour intimider et isoler d'autres filles. Comme il est ardu de prouver l'existence de telles figures de cas, une victime peut avoir de la difficulté à trouver de l'aide. D'autre part, certaines adolescentes ont indiqué être assujetties à une surveillance excessive dans leur milieu scolaire. Elles dénoncent le fait que des surveillants tapent aux portes dans les toilettes et qu'il y a des caméras partout. D'autres mentionnent avoir de la difficulté à faire confiance aux psychoéducateurs et aux technicien(ne)s en éducation spécialisée (TES) qui peuvent divulguer des informations confidentielles. Il est aussi soulevé que devant la fréquence des bagarres à l'école, elles ont l'impression que le personnel ne prend pas de mesures efficaces pour y remédier.

Dans la sphère privée, les témoignages récoltés font mention de violence familiale prenant la forme d'abus verbaux et d'insultes. Tout de même, les difficultés rencontrées par les adolescentes dans le milieu familial varient incluant des altercations entre frères et sœurs, des perceptions de favoritisme, des problèmes de communication engendrés par des chocs culturels, des enjeux liés à la monoparentalité et des soucis

⁶ Par exemple, il a été rapporté que l'amoureux d'une adolescente a brisé son cellulaire parce que le numéro d'un autre garçon s'est affiché. Il a été ajouté qu'il est souvent difficile de rejeter les avances des garçons à l'école, car il peut très bien inventer des rumeurs.

⁷ « C'est très difficile de parler de sexualité en classe, car certains étudiants par la culture ou la religion ne veulent rien savoir des cours de sexualité ou encore ne veulent même pas regarder les images qui traitent de l'anatomie de l'être humain. Ce n'est vraiment pas facile ».

financiers. De plus, certains phénomènes particuliers exercent une pression psychologique additionnelle chez les filles. Par exemple, sur le thème de la parentalisation et des rôles liés au genre, des jeunes femmes âgées entre 18 et 25 ans, certaines ont signalé que ce phénomène les menait à grandir beaucoup plus vite et à devenir matures plus rapidement en soulignant qu'il est plus ancré chez leurs amies d'outre-mer⁸.

Le phénomène de la cyberintimidation et des violences sexuelles en ligne a été soulevé lors des activités de terrain entreprises dans le cadre de ce DLS. En effet, plusieurs participantes ont affirmé avoir été victimes de menaces verbales, de harcèlement, de demandes de photos de parties intimes (*nudes*), des *Airdrop* (envois non sollicités de photos); elles disent aussi que les cas de divulgation d'informations compromettantes et les *pages de confession* (où l'on humilie les gens), entre autres, sont une réalité du quotidien⁹. « Je me fais harceler depuis le secondaire 2 par quelqu'un qui n'arrête pas de m'écrire que si je ne sors pas avec lui, il va mourir. Je l'ai bloqué de mes réseaux, donc pour le moment il ne peut rien faire » a témoigné une fille. Les filles envoient souvent des images intimes d'elles-mêmes par amour, pour se sentir aimées ou par naïveté, sans nécessairement comprendre les conséquences qui y sont rattachées, comme l'explique une intervenante en milieu scolaire. Nous constatons aussi que le *slut-shaming* touche particulièrement les adolescentes. De fait, il nous a été rapporté des incidents où des jeunes filles se sont fait humilier publiquement pour avoir partagé des photos intimes, ou encore, qu'elles ont perdu leur cercle d'amis après avoir eu des relations sexuelles.

⁸ « J'ai des amies qui dès que sa mère s'absente, c'est à elle de s'occuper de la maison, c'est-à-dire le ménage, cuisiner, s'occuper de ses frères et de sœurs et de son père. Si jamais elle n'accomplit pas ses tâches ou qu'elle sort sans demander la permission de son père, elle risque d'être battue par celui-ci. »

⁹ Une adolescente nous explique ce que c'est une « page Confession » : il s'agit d'un « ...compte Instagram qui publie de l'information sur les personnes de l'école de manière anonyme. On y trouve des *ratings*, comme qui est la fille la plus moche de l'école, le professeur le plus chiant, etc. ». On peut trouver beaucoup d'humiliation sur ce compte.

Chapitre 2 - Tableau synthèse

La sûreté des adolescentes à VSP	La sûreté des jeunes femmes à VSP
1. Les violences sexuelles chez les adolescentes se produisent dans les sphères privée et publique.	1. Plusieurs jeunes femmes des trois quartiers notent qu'elles ressentent un sentiment d'insécurité en ce qui a trait à l'utilisation des transports en commun en soirée, ce qui fait que plusieurs d'entre elles préfèrent se déplacer en voiture, en taxi ou en Uber pour ne pas se faire importuner par des inconnus.
2. La cyberviolence et la cyberintimidation sont des enjeux très présents chez les adolescentes.	2. Le harcèlement de rue, le harcèlement au travail, les commentaires, les avances ou les agissements importuns en public sont fréquents.
3. À Saint-Michel, les lieux où les jeunes adolescentes se sentent en sécurité sont rares.	3. Le mouvement #metoo a une influence positive chez les jeunes femmes, notamment dans leurs capacités à dénoncer les violences sexuelles dont elles ont été victimes.
4. Il y a une grande disparité entre les écoles secondaires de l'arrondissement en termes de violence.	4. Le cyberspace engendre des effets positifs (agentivité des femmes) et des effets négatifs (pornographie et images de la femme altérée).
5. Certaines adolescentes ont une méfiance et un manque de confiance envers le personnel scolaire.	5. Le genre a une grande importance dans les dynamiques familiales, particulièrement dans certaines communautés culturelles (par ex. parentalisation des filles aînées).

Chapitre 3 : Femmes adultes

Les femmes adultes doivent composer avec ce que nous appellerons ici une *charge mentale*. Alors que les adolescentes et les jeunes femmes sont en train de démarrer leur vie et que les aînées n'ont généralement plus à se préoccuper du bien-être de leurs enfants – les exceptions à cette situation étant toutefois nombreuses – les femmes âgées de 26 à 64 ans doivent gérer des préoccupations additionnelles. Dans certaines cultures, la femme doit toujours être accompagnée de son mari lorsqu'elle se déplace. Elle doit aussi limiter ses conversations avec des hommes autres que son mari, un élément qui fût abordé plus particulièrement dans Parc-Extension. De plus, lorsqu'il est temps de penser à déménager ou peut-être à acheter un appartement ou une maison, les femmes doivent penser à la sécurité du quartier dans lequel elles déménageront¹⁰.

Les femmes adultes sont souvent victimes de violence de la part de leur entourage immédiat. D'une part, la plupart des femmes de VSP sont victimes d'un type de crime commis par un membre de la famille. En effet, tous âges confondus, pour 59,33% des femmes victimes dont on connaît le lien avec la personne présumée, le crime provient de son cercle familial. À titre comparatif, seulement 25,3 % des femmes victimes, donc moins de la moitié, ont subi des crimes par des connaissances, alors que 12,12 % des femmes sont victimes par des personnes étrangères et 3,25% par des personnes inconnues. Les femmes adultes de VSP subissent surtout de la violence physique (1290 victimes des voies de fait, niveau 1 et 458 d'agressions armées/infliction de lésions corporelles) et de la violence psychologique (340 victimes de profération des menaces) en provenance des membres de la famille (voir Tableau 1, à la page 6). Malgré la clarté des données, les commentaires recueillis lors de nos activités de terrain suggèrent que le sujet est tabou. Les femmes adultes ont souvent indiqué qu'elles ne connaissaient pas des cas de violence entre des partenaires intimes, peu importe si nous étions à Villeray, Saint-Michel, ou Parc-Extension. Même si elles se sont gardées d'élaborer des remarques personnelles, certaines d'entre elles se sont exprimées sur l'expérience d'adaptation culturelle de leur couple aux valeurs de la société d'accueil : « Au début, cela semblait compliqué; [les maris] avaient du mal à s'adapter et à accepter que leur femme puisse travailler, parler à d'autres hommes, ne pas devoir s'occuper seule de l'éducation des enfants et de la maison. Mais peu à peu, les relations ont évolué et ils ont accepté en grande partie des changements de la société d'accueil ». Mis à part cela, leurs commentaires ont plutôt été généraux, se référant aux *hommes* de façon générique et aux difficultés que *certaines* d'entre eux peuvent avoir à s'ajuster aux mentalités, réalités et valeurs du Québec. Il nous a été indiqué, par exemple, que ces difficultés peuvent conduire à des divorces, que « la religion peut être un moyen de contrôler ou de prendre avantage de la femme »¹¹ et que certains hommes ont des appréhensions face aux droits que la femme possède au Québec, ce qui peut causer des tensions et des conflits dans les couples.

Les intervenantes auprès des femmes adultes ont été bien moins craintives à partager leurs opinions. En matière de violence entre les partenaires intimes, elles ont confirmé que le sujet est motif de préoccupation. Plus concrètement, elles indiquent « ...qu'il y a beaucoup de violence entre partenaires intimes, notamment

¹⁰ Pour connaître plus de cas associés à la *charge mentale*, voir le document du DLS complet.

¹¹ Par exemple, l'homme détient l'autorité, selon son interprétation de la religion, donc la femme doit en retour lui donner le contrôle de ses finances.

de la violence sexuelle, de la violence économique et de la violence verbale ». Toutefois, elles mentionnent aussi d'autres situations qui font partie des réalités des femmes en relation de couple, c'est-à-dire que les notions de *liberté des femmes* peuvent varier en fonction des cultures. Il existe, par exemple, des mécanismes de contrôle patriarcal, qui pourraient être définis ici au Québec comme de la « violence financière » et qui nuisent au concept de *liberté des femmes*¹². De plus, d'un point de vue plus général, la violence se déroulant dans l'espace privé peut aller au-delà des partenaires intimes. Des « violences d'honneur » peuvent également subvenir, notamment quand la femme refuse de se soumettre, ces formes de violences pouvant se dérouler à Parc-Extension, mais pas exclusivement. Puis, même lorsqu'une femme est en mesure de reconnaître qu'elle se retrouve dans une situation de violence, d'autres facteurs pris en considération rendent le partage quant à leur situation, ou la dénonciation même, complexe. Ces facteurs peuvent, par exemple, être la peur des représailles de la part du partenaire, le jugement de la part de la belle-famille ou le risque de devoir recommencer à zéro.

Les violences subies par les femmes adultes et leur sentiment d'insécurité se présentent souvent différemment à celles subies par les jeunes ou les aînées, entre autres en raison du rôle protecteur vis-à-vis de leurs enfants. En effet, comme nous l'indiquions au début de ce chapitre, les femmes adultes ne se préoccupent pas seulement de leur sécurité, mais aussi de celle de leurs enfants dans les espaces publics. La préoccupation concernant les enfants est étroitement reliée à au moins deux facteurs. D'une part, les dynamiques reliées au milieu scolaire peuvent aussi inquiéter les mères de VSP, notamment en ce qui concerne la sécurité des filles. Une participante a souligné que la fille d'une de ses amies, âgée de 14 ans, a été portée disparue pendant une dizaine de jours, avant d'être retrouvée nue et sous l'effet de l'alcool et/ou de la drogue. Depuis cet incident, elles ont déménagé de leur quartier. D'autre part, les épisodes de violence armée qui sont survenus à Montréal au cours des dernières années semblent avoir fait augmenter le sentiment d'insécurité auprès des femmes adultes. Une des personnes participantes a mentionné qu'elle évite de sortir le soir en plus d'avoir peur que ses enfants soient touchés par balle, depuis qu'une personne est morte due à un incident impliquant une arme feu près du parc Tillemont¹³. Cette même préoccupation est présente à l'est de l'arrondissement, particulièrement à Saint-Michel, en raison de perceptions aussi diverses que subjectives. En général, les femmes adultes disent vivre dans un état constant d'inquiétude dès que leurs enfants sortent : « C'est à nous, les mères, de voir où nous pouvons aller ou non. », a affirmé l'une d'entre elles.

L'état d'insécurité soulevé par les femmes adultes est ressenti principalement dans l'espace public en raison du tabou entourant l'identification de la violence subie dans la sphère privée. Cependant, il est ressenti également dans des endroits semi-publics, notamment dans leur immeuble de résidence. En effet, certaines femmes, surtout les mères monoparentales, nous ont confié préférer ne pas ouvrir la porte quand quelqu'un se présente comme il arrive parfois que des individus frappent à leur porte pour demander de l'argent. Il a également été rapporté que d'autres hommes, souvent des résidents du même immeuble, peuvent cogner

¹² Par exemple, lorsqu'elles immigrèrent à Montréal, le couple débute avec un compte bancaire de type « compte-conjoint », mais après, avec l'autonomie financière de la femme, cela crée des problèmes et un éventuel contrôle de la part du mari.

¹³ Un autre argument similaire a été souligné. Une participante nous a confié que son adolescent travaille durant les fins de semaine afin qu'il soit occupé et pour éviter qu'il tombe dans un « mauvais chemin », même si elle aimerait qu'il y ait autre chose que son travail pour l'occuper. Cette même participante a indiqué qu'elle empêche son fils de jouer au soccer tard le soir afin d'éviter qu'il soit victime d'un projectile.

à la porte pendant la nuit pour poser des questions indélicates relevant conséquemment de micro-agressions à caractère sexuel. « Après plusieurs fois, j'ai fini par appeler la police », nous a confié une femme. Dès lors, cette préoccupation accrue du danger s'incruste même parfois dans les lieux de l'intimité de la femme adulte, son chez-soi. Pour résumer, la charge mentale dont il a été question ici peut être liée à plusieurs facteurs, tels qu'une responsabilité soutenue, ou non paritaire, des enfants, d'une préoccupation constante d'un éventuel déménagement lié, entre autres, à des « rénovictions » en raison de l'embourgeoisement des quartiers comme Villeray, toutefois elle touche tant l'espace public comme le privé.

Chapitre 3 – Tableau synthèse

La sûreté des femmes adultes à VSP
1. Les femmes adultes des trois quartiers vivent avec une charge mentale importante (préoccupations accrues qui découlent d'une responsabilité soutenue, ou non paritaire, des enfants) affectant ainsi leur sentiment de sûreté.
2. Le sentiment d'insécurité chez les mères de famille des quartiers Villeray dans l'Est, Saint-Michel et Parc-Extension s'est amplifié depuis la pandémie en raison de fusillades, de la violence armée et de l'incivilité dans les espaces publics.
3. Certaines formes de violence sont taboues et mécomprises. À cet effet, à Villeray et à Parc-Extension, il est rapporté par des femmes adultes que la méfiance envers l'autre, le devoir du silence, la conformité et la peur de déshonorer sa famille sont des enjeux réels dans leurs communautés respectives.
4. Pour les femmes immigrantes et réfugiées, les barrières liées à la langue et la méconnaissance des institutions et des lois créent des problèmes d'accessibilité à des services institutionnels.
5. Les femmes adultes, peu importe le quartier, sont souvent victimes de violence (par ex. sexuelle, économique et verbale) en provenance de leur entourage immédiat.

Chapitre 4 : Femmes âgées

L'âgisme est un type de discrimination qui se produit en raison de l'âge. Il peut prendre la forme de comportements explicites, par exemple, par des attitudes hostiles, négatives, ou des gestes préjudiciables. Il peut également être implicite, c'est-à-dire menaçant, ou favorisant, l'exclusion sociale. Souvent, les violences dirigées envers les âgées ne se matérialisent pas nécessairement de manière physique ou sexuelle, comme celles-ci sont plutôt rares chez les âgées, mais par une pression constante subie par la personne âgée visant à éviter de « se faire prendre » et d'être exploitée en raison de son âge. Des appels frauduleux, des arnaques, la possibilité de se faire voler les cartes de crédit ou la tentation de certains à reconnaître les codes d'accès aux cartes dans les guichets automatiques, les trajets plus longs entrepris par des chauffeurs de taxi pour facturer plus cher, le refus à réparer un logement et la menace, explicite ou implicite, de rénovictions, sont seulement quelques-uns des multiples visages de cette pression sociale, qu'est l'âgisme et qui réfère plus largement à de la maltraitance envers les personnes âgées¹⁴. Pour analyser les enjeux de sûreté des femmes âgées de l'arrondissement de VSP, nous procédons en trois temps : 1) la maltraitance matérielle ou financière des âgées, 2) la maltraitance psychologique et, 3) la maltraitance organisationnelle vécue par les femmes âgées de l'arrondissement.

Notre recherche de terrain indique que les fraudes et les tentatives de fraudes sont nombreuses chez les personnes âgées. En ce qui concerne la vie des âgées dans l'espace public, il nous a été rapporté qu'une femme âgée de Villeray s'était fait « raccompagner » chez elle, dans le but de lui voler ses cartes bancaires, après que des inconnus aient vu son NIP. Il a aussi été mentionné par des résidentes d'un HLM situé à Parc-Extension, que des malfaiteurs ont essayé de profiter des locataires en offrant des faux services de lavage de fenêtre et de changement des lumières; il y a aussi des individus qui ont tenté de se faire passer pour des travailleurs du CLSC afin de leur soutirer de l'argent. Les tentatives d'abus financiers se produiraient aussi dans l'espace privé. Ici, les femmes âgées n'ont pas voulu se prononcer, ce qui suggère que le sujet demeure tabou. Or, les intervenant(e)s auprès de ce segment populationnel nous ont confié qu'il n'est pas impossible que « les enfants ou les petits-enfants prennent de l'espace privé, s'installent dans le logement, et veuillent même parfois prendre le contrôle du compte de banque de la personne âgée »¹⁵. Ces abus, dans l'ensemble, alimentent le sentiment d'insécurité des âgé(e)s et augmentent la méfiance générale des personnes âgées envers les autres.

¹⁴ Ces exemples nous ont été rapportés au cours de nos activités. Plus concrètement, des femmes âgées participantes ont dénoncé un état de vulnérabilité accrue vis-à-vis des propriétaires. Il a été indiqué, par exemple, que plusieurs évictions d'âiné(e)s s'étaient produites sous prétexte du besoin de rénovations, du besoin de reprendre le loyer pour la famille (sans jamais envoyer les documents légaux pour prouver qu'un membre de la famille du propriétaire allait véritablement occuper les lieux). Il a également été rapporté des augmentations abusives de loyer. Se voyant « en fin de vie », et souvent après avoir occupé un même logement pendant des années, voir des décennies, les personnes âgées préfèrent se plier aux demandes des propriétaires pour ne pas avoir à chercher un nouveau logement aux prix du marché en 2023. Cette même peur à perdre leur logement explique les réticences des personnes âgées à demander des améliorations à leurs logements. Des bénéficiaires de Villeray expliquent que ce même phénomène se produit dans les résidences privées pour âgés (RPA). Dans le meilleur des cas, ceux et celles qui peuvent se le permettre sont contraint(e)s d'habiter dans des logements plus chers, tout en perdant les services qu'ils bénéficiaient.

¹⁵ En raison de la montée des prix des logements à Montréal, certains des enfants reviennent chez leurs parents. Certains d'entre eux prétextent être en risque de devenir des itinérants s'ils ne sont pas acceptés.

La maltraitance psychologique chez les personnes âgées s'observe principalement dans l'espace privé et peut prendre plusieurs formes. Sur le plan de la relation entre la personne âgée et les personnes proches aidantes, elle peut prendre la forme de traitements rudes ou de commentaires désobligeants. Les comportements des proches aidant(e)s peuvent être liés à la fatigue et à la détresse associées à la nature de cette responsabilité. Sur le plan plus général de la relation entre les personnes âgées et leurs enfants et petits-enfants, force est de constater que ceux-ci peuvent devenir des instigateurs de violence psychologique. Les enfants peuvent, par exemple, tenter de profiter de manière démesurée de « l'aide » de leurs parents. Une participante nous a confié qu'elle se voit contrainte de garder l'enfant de son fils de façon récurrente, ainsi que de cuisiner et de faire la lessive souvent : elle a 92 ans. Si les situations d'abus intrafamiliaux (et de façon plus générale, dans le cercle personnel) de la victime persistent et perdurent, c'est qu'il est ardu pour plusieurs âgées de les dénoncer. Nous l'avons souligné dans la section antérieure : certains sujets sont tabous. De plus, devant l'étendue des problématiques liées à l'isolement et au manque de ressources dédiées aux personnes âgées, on peut supposer que la famille et/ou la personne proche aidante est parfois leur seul réseau, ce qui rend encore plus difficile le processus de dénonciation : « Par honneur de la famille, les âgées ne dénonceront pas. Il s'agit d'un code d'honneur », a indiqué une intervenante à Parc-Extension. La maltraitance psychologique se produit aussi entre les personnes âgées, notamment chez celles qui sont contraintes d'habiter en collocation ou dans les HLM. Il existe une différence significative entre les âgées qui habitent dans des domiciles privés, qu'elles soient des locataires ou, mieux encore, des propriétaires, et celles qui résident dans les HLM. Alors que celles qui habitent dans leur propre domicile peuvent encore, en principe, mieux organiser leur environnement immédiat selon leurs préférences, celles qui habitent dans des HLM sont confrontées à toutes sortes de problèmes de cohabitation : cela peut se traduire par des dynamiques de pouvoir entre les personnes résidentes, c'est-à-dire que certaines s'arrogent le droit de décider, de façon arbitraire, qui utilise les espaces communs et quand ceux-ci peuvent être occupés, de l'intimidation, ou par d'autres formes, ces situations n'aident certainement pas au bien-être des âgées. Les tensions peuvent aussi se produire entre les résidents des HLM et du personnel. À Parc-Extension, des conflits récurrents ont été mis en lumière entre les personnes âgées et des préposés à la sécurité des locataires.

La maltraitance organisationnelle, c'est-à-dire les situations préjudiciables créées ou tolérées par les procédures d'organisations privées, publiques, communautaires, et autres, a un impact direct sur la qualité de vie des personnes âgées autant dans l'espace privé que dans l'espace public. Une proportion importante des personnes âgées de Parc-Extension n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour déménager quand ceci est souhaitable. En d'autres termes, l'insalubrité et les problèmes reliés à la moisissure dans les logements font partie des réalités quotidiennes pour les âgées de ce quartier et plusieurs se sentent prisonnières dans leur propre logement, face à l'impossibilité de déménager dans un endroit plus sûr. Le même argument est valide pour Saint-Michel. L'entretien des infrastructures n'est pas la seule source de détresse parmi les âgées. Le manque de personnel pour garantir la sécurité a aussi été mentionné à maintes reprises. À Parc-Extension, par exemple, des personnes en situation d'itinérance se sont introduites dans un HLM et ont campé dans les couloirs durant la nuit; des fêtes ont été organisées par des jeunes membres d'une famille résidant dans le HLM. À Saint-Michel, on dénonce le même type de problématique : « On laisse vraiment n'importe qui rentrer dans l'immeuble [...], il y a des personnes de l'extérieur qui viennent coucher la nuit dans les couloirs [et] lorsqu'on appelle le service de sécurité, personne ne répond », nous confie une résidente d'un HLM.

En bref, l'insalubrité des logements, les lenteurs du système envers les requêtes et les constants bris de sécurité, ainsi que la mobilité réduite par des facteurs externes (coupure de service dans les transports en commun, mauvais entretien des voies publiques) témoignent d'une négligence opérationnelle et institutionnelle à laquelle les femmes âgées, dont celles à faible revenu, sont fortement pénalisées.

Chapitre 4 – Tableau synthèse

La sûreté des femmes âgées à VSP

1. Les femmes âgées sont particulièrement touchées par la maltraitance matérielle, financière et organisationnelle dans les espaces publics et privés. Néanmoins, peu de personnes âgées dénoncent les violences dont elles sont victimes.
2. Il existe une différence significative entre les âgées qui habitent dans des domiciles privés, qu'elles soient des locataires ou propriétaires, et celles qui résident dans les HLM.
3. À Saint-Michel et Parc-Extension, il y a de nombreux enjeux de sécurité au sein des HLM, qui sont exacerbés par le manque de personnel et de la prise en charge des plaintes (vols, services frauduleux, intrusion de jeunes et de personnes en situation d'itinérance dans les immeubles).
4. Il y a un sentiment d'impuissance et d'invisibilité éprouvé par les femmes âgées quant à leur qualité de vie et le traitement qu'elles subissent de la part de la société (insalubrité des logements, âgisme, rénovation et discrimination).
5. La mobilité des femmes âgées est réduite et compromise de diverses manières (nids de poule sur les trottoirs, manque de déblayage durant l'hiver, réduction des services de transport en commun et services de transport adapté chancelants), notamment à Saint-Michel et Parc-Extension.

Considérations et recommandations

Le terme d'intersectionnalité est utilisé pour la première fois par la juriste Kimberlé Crenshaw (1991) afin d'analyser les législations américaines par rapport aux besoins des femmes racisées victimes de violence entre partenaires intimes. Or, elle n'est pas la première à dénoncer l'enchevêtrement de multiples systèmes d'oppression et de discrimination, tels le sexisme et le racisme. L'application d'une approche avec une sensibilité intersectionnelle dans un projet tel que ce DLS permet de proposer des solutions mieux adaptées dans la résolution de problèmes¹⁶. Par exemple, le fait de s'empêcher de sortir, que ça soit pour éviter des éventuelles situations de harcèlement de rue, parce qu'on doit prendre soin de nos frères et sœurs (dans un contexte de parentalisation), parce que, en tant que personne issue de l'immigration, on ne connaît pas encore notre environnement immédiat, ou parce que nos parents ont peur de nous voir exposées à une potentielle fusillade, a un impact négatif. Pour une adolescente, ceci peut découler non seulement en un accès différencié aux services publics, mais aussi en un accès genré, puisqu'il est plus rare, même s'il n'est pas impossible, de voir des garçons adopter de telles stratégies. Les filles issues de l'immigration peuvent être doublement pénalisées par ces façons de faire, car le retrait de l'espace public peut aussi rendre plus ardue son intégration dans la société d'accueil. En mettant en évidence les multiples discriminations auxquelles sont confrontées ces personnes et en reconnaissant leurs indissociabilités, l'approche intersectionnelle permet de proposer des solutions adaptées, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif¹⁷.

En ayant ces éléments à l'esprit, nous nous permettons de proposer **11 recommandations**¹⁸ :

1. Maintenir et améliorer les outils de transmission de l'approche ADS+ au sein de l'arrondissement et auprès des partenaires, dans une logique transversale et interculturelle.
2. La mobilité et appropriation des espaces publics :
 - a) Sensibiliser les instances au harcèlement de rue et aux micro-agressions vécues dans les transports en commun.
 - b) Sensibiliser les populations quant aux facteurs jugés insécurisants par les femmes, entre autres liés à l'augmentation de la présence des personnes en situation d'itinérance dans les métros.
 - c) Favoriser des projets rassemblant les divers champs d'expertise (par ex. accompagnement psychosocial dédié aux personnes en situation de détresse) pour intervenir et sécuriser les transports en commun.

¹⁶ L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que peut avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS+ vise à enrichir cette analyse avec d'autres facteurs de discrimination. » (Ville de Montréal, 2020, p. 4). Le gouvernement du Québec propose aussi un renforcement de l'application de l'ADS+ dans des projets pilotes, présentés dans sa *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Le gouvernement fédéral a quant à lui un processus similaire d'analyse comparative entre les sexes (ACS).

¹⁷ Concrètement, cela signifie que notre travail de recherche a dû prendre en compte dans l'analyse des aspects comme le racisme, le sexisme, les discriminations basées sur le genre et l'orientation sexuelle, le validisme, le classisme, l'âgisme, etc.

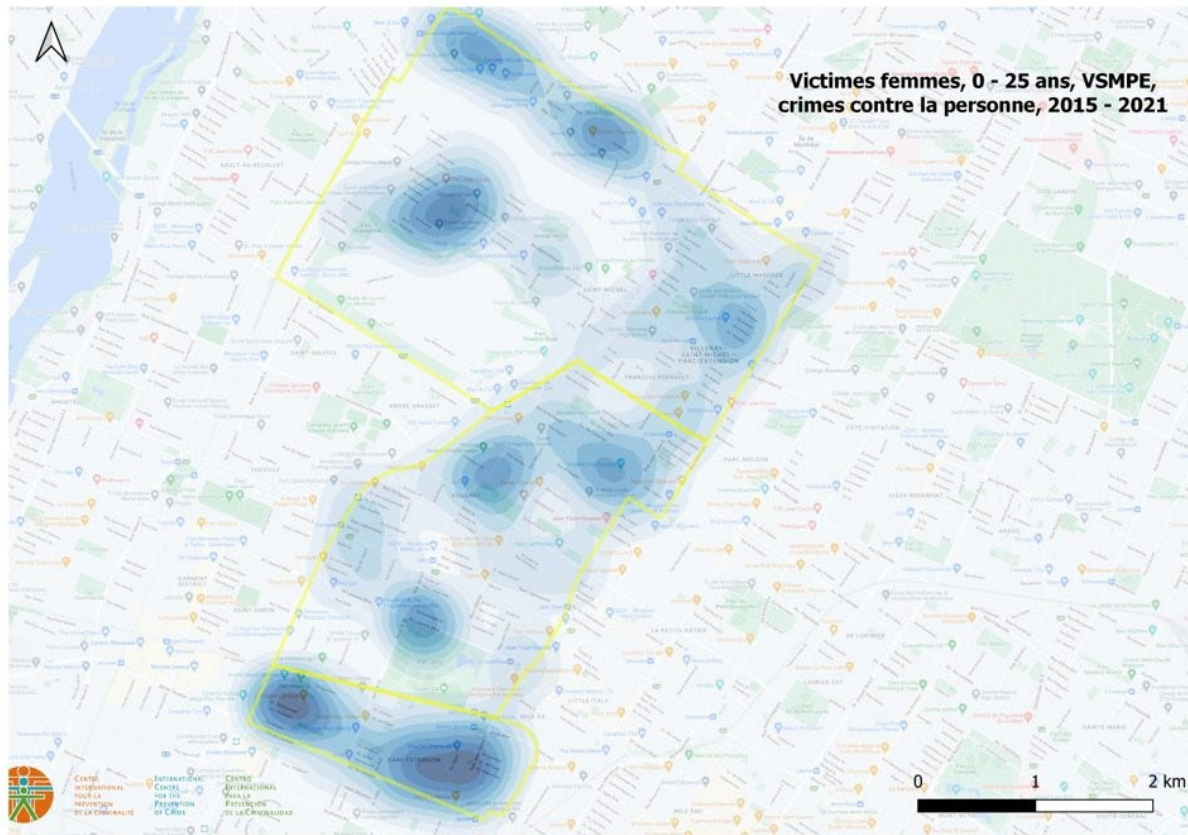
¹⁸ Ces onze recommandations sont expliquées en détail dans le rapport complet de ce diagnostic local de sécurité.

- d) Favoriser l'appropriation des lieux publics par l'entremise de projets de reprise de pouvoir afin d'encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes.
 - e) Développer des actions favorisant le déplacement en sécurité pour les femmes de tout âge, notamment par le soutien au développement et à la visibilité de projets déployés à l'extérieur des limites d'interventions traditionnelles (par ex. kiosques informatifs installés près de stations de métro).
3. Favoriser la mobilisation communautaire pour mieux intervenir en matière de prévention des violences en :
- a) Favorisant la participation citoyenne.
 - b) Priorisant au sein des concertations la prévention de la violence.
 - c) Proposant une offre de services en renforcement de compétences en prévention des violences.
 - d) Permettant aux organismes d'expérimenter.
4. Favoriser les approches globales en matière de prévention des violences en :
- a) Favorisant la clarté des rôles et responsabilités des entités concernées.
 - b) Favorisant la collaboration multisectorielle en assurant une présence dans les instances de concertation permettant ainsi la mutualisation des ressources disponibles (OBNL, PDQ, CIUSSS, Arrondissement, Écoles, etc.).
5. Renforcer les liens de confiance entre les citoyennes et les institutions publiques appropriées afin d'augmenter le sentiment de sécurité en :
- a) Finançant des projets visant l'accessibilité de l'information et du fonctionnement des institutions publiques à l'intention de personnes immigrantes ou nouvellement arrivées, et ce, dans le but de renforcer les liens de confiance et le sentiment d'inclusion des bénéficiaires concernés.
- Développer des actions pour augmenter le sentiment de sécurité en :
- b) Favorisant la création et la multiplication de « lieux sécuritaires forts », c'est-à-dire des endroits où un protocole souple est mis en vigueur permettant d'offrir un espace sécuritaire temporaire pour toutes personnes qui se sentent en insécurité.
 - c) Poursuivant les travaux d'aménagement des espaces publics, notamment en matière d'éclairage, de conceptualisation de parcs sécuritaires pour tous et toutes, etc.
 - d) Offrant des activités de sensibilisation pour améliorer la cohabitation dans les espaces publics sur des sujets variés comme la diversité, l'itinérance, et autres.
6. Favoriser les lieux de socialisation positifs formels et informels afin de renforcer l'esprit communautaire et l'engagement social des bénéficiaires en :
- a) Offrant des activités de socialisation dynamique pour les adolescents(e)s avec le soutien d'intervenant(e)s.

- b) Priorisant des projets menant à renforcer le développement de la communauté, notamment chez les femmes adultes, comme l'établissement de groupes de discussion mensuels entre bénéficiaires dirigés par des intervenantes en qui elles ont confiance.
 - c) En offrant des espaces intérieurs permettant de renforcer la résilience communautaire chez les femmes âgées et de trouver des réponses et des solutions à leurs besoins de manière simple et accessible.
7. Renforcer les projets et les programmes de soutien à la parentalité, en améliorant les capacités et les compétences parentales, notamment (mais ne se limitant pas à) celles des immigrants de première génération.
8. Maintenir des services individualisés auprès des filles, des femmes et des âgées vivant des vulnérabilités en ajoutant, dans le cas des femmes âgées qui nécessitent un service particulier, des personnes proches aidantes.
9. Intervenir pour prévenir les violences dans les relations amoureuses :
- a) Formations à l'intention des adolescentes et projets ou actions visant à outiller les adolescentes.
 - b) Développer des projets à l'intention des jeunes femmes (18-25 ans) et des femmes adultes (plus de 25 ans).
 - c) Intégrer dans les projets une approche intergénérationnelle impliquant les mères et les filles.
 - d) Veiller à ce que les notions liées au consentement libre et éclairé soient connues par les femmes et les hommes de tout âge.
10. Prévenir les cyberviolences en :
- a) Offrant des formations sur la cyberviolence et ses diverses manifestations pour permettre aux bénéficiaires d'améliorer la régulation des émotions, l'esprit critique et l'empathie dans les interactions en ligne.
 - b) Outillant les parents, dont les femmes de 26 à 64 ans, afin d'accroître leur littératie numérique.
 - c) Développant des projets à l'intention des jeunes filles et garçons, des adolescentes et adolescents, promulguant une saine utilisation du cyberspace et le partage de contenu positif (par ex. apprentissage de logiciels, blogues et de jeux vidéo éducatifs).
11. Inclure les hommes dans les processus de renforcement de la sûreté des femmes par le biais de formations, de campagnes de sensibilisation ou d'actions concrètes.

ANNEXES : CARTES DE CONCENTRATION DE SIGNALEMENTS DE CRIMES CONTRE LA PERSONNE À VSP, 2015-2021

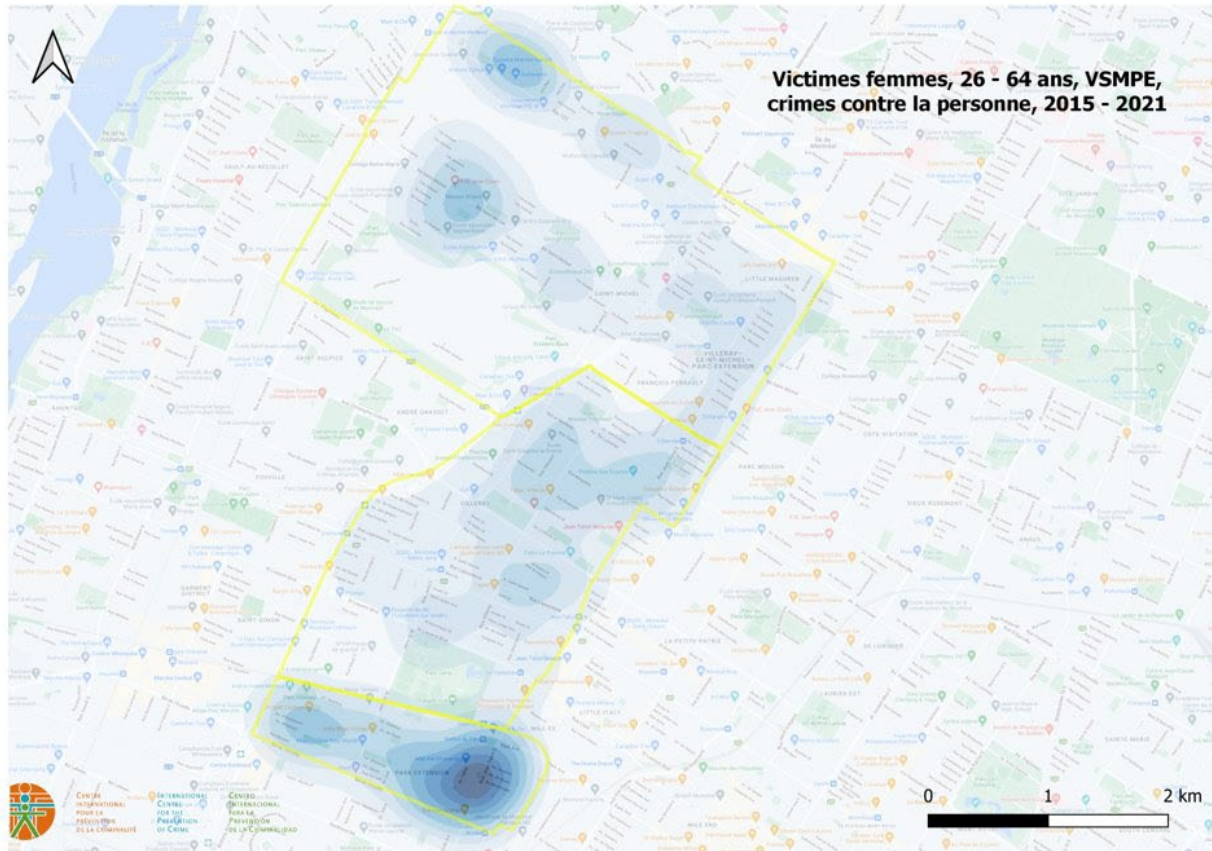
Carte 2. Concentration de signalements de jeunes femmes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021



Ⓐ Les données de 2021 sont provisoires.

Source: Ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2

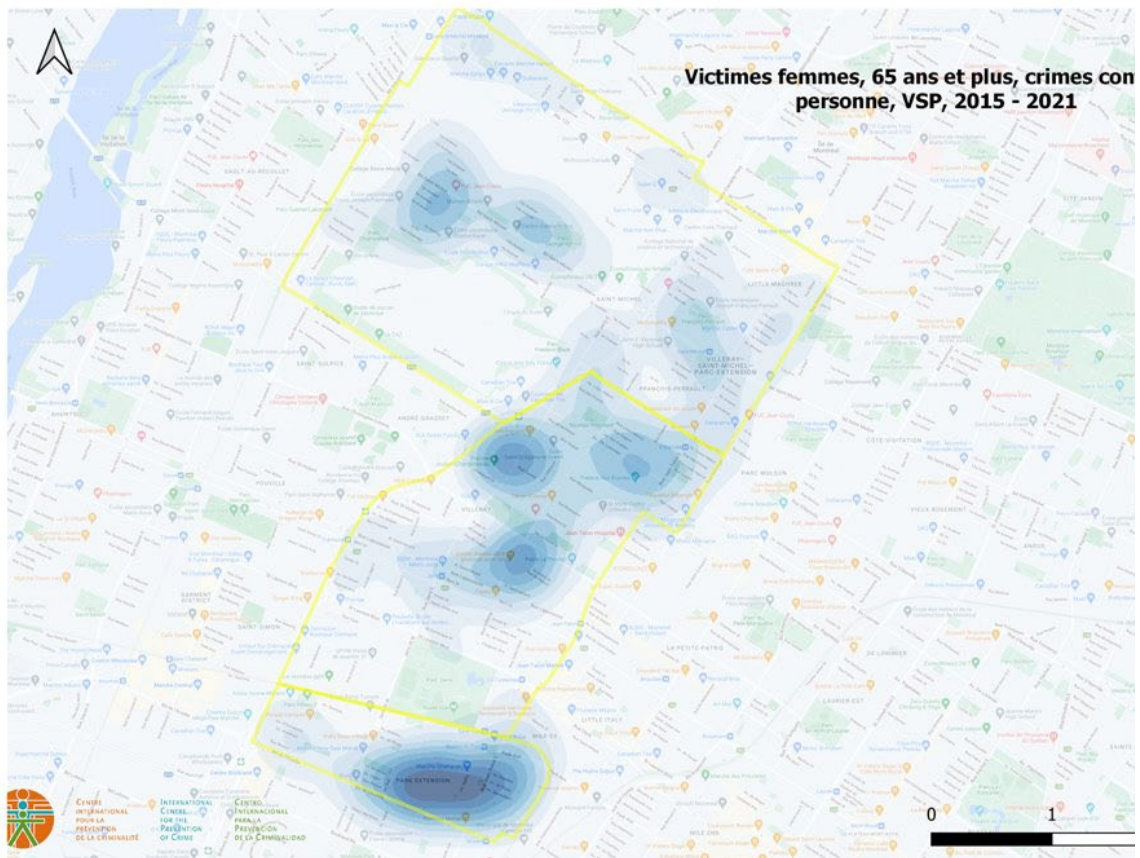
Carte 3. Concentration de signalements de femmes adultes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021



Ⓐ Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2

Carte 4. Concentration de signalements de femmes âgées victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021



Ⓐ Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, DUC 2.2